



Changement de statut étudiant à salarié

Par **emmacha**, le **24/10/2011** à **11:52**

Bonjour,

j'aimerais vous soumettre ma situation actuelle et espere avoir quelques informations.

J'ai fini ma formation niveau BAC+5 par un stage en fin aout.N'ayant pas obtenu à temps une promesse d'embauche,je me suis inscrit dans une autre formation pour cette année.Mon titre de séjour arrivant à terme en septembre 2011;j'ai déposé une demande de renouvellement de mon titre de séjour étudiant .j'ai actuellement un récépissé qui expire mi décembre 2011.

Entre temps,j'ai effectué des recherches d'emplois qui ont abouti.

Ma question est donc: sachant que mon nouveau titre de séjour étudiant n'est pas encore délivré,dois je faire un changement de statut?

En bref,que dois je faire actuellement sans risque de me voir refuser ce changement de statut.

Merci de votre aide,

Par **mimi493**, le **24/10/2011** à **12:18**

oui, tant que votre titre de séjour est valide

Par **emmacha**, le **24/10/2011** à **13:00**

Bonjour

merci mimi493 pour votre reponse;

pouvez vous etre plus explicite svp

merci

Par **simoh**, le **10/11/2011** à **21:31**

Je pense que vous ne devez pas vous inquiéter car vous avez le droit de demander un changement de statut tout en faisant en parallèle une inscription universitaire en cas ou ... On ne sait jamais . J'ai mon fils qui est dans votre cas . J'espère que vous vous en sortirez même si les temps sont vraiment durs pour vous ces jours ci . Je vous envoie un lien ou vous trouverez beaucoup de réponses à vos questions .Je l'ai trouvé sur le site du collectifs du 31 mai érigé contre la circulaire guéant dont il ne faut pas hésiter à signer la pétition contre sa circulaire . Voici le lien: <http://www.collectifdu31mai.com/Informations>
Et bon courage .